

Nom et Prénom : _____

Matricule de l'enfant: _____

	Lundi 02/09/2024	Mardi 03/09/2024	Mercredi 04/09/2024	Jeudi 05/09/2024	Vendredi 06/09/2024
Accueil 1 06:30 - 07:00					
Accueil 2 07:00 - 08:00					
Accueil 3 08:00 - 09:00					
Accueil 4 09:00 - 12:00					
Restauration 12:00 - 14:00					
Foyer 1 14:00 - 17:00					
Foyer 2 17:00 - 18:00					
Foyer 3 18:00 - 19:00					

	Lundi 09/09/2024	Mardi 10/09/2024	Mercredi 11/09/2024	Jeudi 12/09/2024	Vendredi 13/09/2024
Accueil 1 06:30 - 07:00					
Accueil 2 07:00 - 08:00					
Accueil 3 08:00 - 09:00					
Accueil 4 09:00 - 12:00					
Restauration 12:00 - 14:00					
Foyer 1 14:00 - 17:00					
Foyer 2 17:00 - 18:00					
Foyer 3 18:00 - 19:00					

Veillez marquer les plages avec "Ex" pour lesquelles vous voulez excuser votre enfant.

La période de facturation est faite mensuellement et par semaines entières, suivant le calendrier établi par le ministère de l'éducation nationale. Elle englobe le premier lundi du mois jusqu'au dimanche précédent le premier lundi du mois suivant. La période de facturation peut varier entre 4 et 5 semaines. Les périodes excusées ne sont pas facturées si la date limite de remise est respectée.

A remettre au plus tard pour le:

23/08/2024

Signature et date